

NANÇAY



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE NUMÉRO 98 / RÉTROSPECTIVE 2020

ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2020

ILS SONT NÉS

Thaïs DUREAU né le 02 janvier à Vierzon
Lou MORTREUX née le 25 mai à Vierzon
Lenny DEHAY né le 16 juin à Romorantin-Lanthenay
Clémence FOURMY née le 01 août à Saint-Doulchard
Ellen MATHIAS née le 25 août à Saint-Doulchard
Eliott TRÉMEAU né le 01 novembre à Saint-Doulchard

ILS SE SONT MARIÉS

Luca GIULIANI et Ksenia OVSEYCHIK le 09 janvier
Laurent CHAPUZET et Corinne GUILLOT le 29 août

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Robert TINGAULT le 23 février à Vierzon
Andrée GAUVIN veuve CHOLLET le 29 février à Vierzon
Jacqueline HUBERT veuve AUGER le 26 mars à Salbris
Gérard CAPAZZA le 07 avril à Nançay
Xavier BOUET le 11 avril à Vierzon
Annik RIVOLLIÉ épouse BIZE le 11 avril à Vierzon
Solange MEERSSCHAUT veuve BEAULANDE le 13 mai à Salbris
Jack TRUMEAU le 28 juin à Nançay
Jacob VAN DER KOGEL le 15 juillet à Vierzon
Bernard GROISY le 14 août à Vierzon
Guy DEBERLES le 28 août à Bourges
Rolande GÉRARD veuve DUBOIS le 04 septembre à Vierzon
Marc SAUSSET le 08 octobre à Vierzon
Jean-Marc GIRAULT le 18 octobre à Orléans
Hubert LABERTHE le 29 octobre à Saint-Doulchard
Jean-Paul SAULNIER le 21 novembre à Vierzon
Michèle BARACHET épouse PRÉVOST le 30 novembre à Nançay
Paule CHAUVÉAU veuve MARCHAL le 06 décembre à Nançay
Odette MORLEVAT veuve MAUDENS le 14 décembre à Vierzon
Jacqueline LAFFINEUR le 18 décembre à Vierzon.

SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

Plusieurs services sont à votre disposition

FACILAVIE 7, rue de l'Île d'Or 18020 Bourges site internet : www.facilavie.eu
Responsable secteur Corinne LETORT au 02 48 23 06 77
Contact : tél. 02 48 23 06 70 courriel : facilavie@orange.fr

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Bourges
Site internet : www.fede18.admr.org
Contact : tél. : 02 48 24 03 07

PRÉSENCE VERTE 18, 7, rue de l'Île d'Or à Bourges
site internet : www.presence-verte-18-bourges.com
Contact : tél. 02 48 23 06 82 courriel : pv18@presenceverte.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE
3, rue Claude Chevalier 18100 Vierzon
Responsable secteur (assistante sociale) :
Madame CHARRIER Tél. : 02 18 15 73 00

LE MOT DU MAIRE

Présentation des Vœux 2021

Chers Nançayaises, Chers Nançayais,

À l'occasion de cette nouvelle année, je suis très heureux de vous présenter au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2021.

En effet, l'année 2020 fut particulière en raison de la pandémie de Covid-19. Les projets municipaux ont été ralentis, les structures et la salle polyvalente fermées, des commerçants à l'arrêt, de nombreuses manifestations annulées...

Cependant, depuis le début de cette crise sanitaire, les services municipaux et le conseil municipal sont restés mobilisés pour assurer la continuité du service public sur le terrain, auprès des habitants, en particulier, les personnes isolées et fragiles. Contacts téléphoniques, livraison de courses, distribution de masques, maintien du marché hebdomadaire, mise en place de protocoles sanitaires dans les lieux publics (mairie, écoles, marché). Nous nous sommes adaptés afin de maintenir l'activité dans le strict respect des consignes sanitaires.

Malgré ces difficultés, l'année 2020 fut une année chargée en matière de travaux. L'année 2021 sera pour Nançay une année charnière tant en matière de travaux, de projets, qu'en matière d'intercommunalité.

INTERCOMMUNALITÉ :

Comme je vous l'avais annoncé dans le mot du Maire de décembre 2020, nous avons intégré depuis le 1^{er} Janvier 2021 la Communauté de Communes Sauldre et Sologne dont la Présidente est Laurence Rénier, Maire d'Aubigny-sur-Nère. Des réunions de travaux sont prévues afin d'en organiser le fonctionnement.

Dans le prochain Mot du Maire de février 2021, je vous indiquerai les évolutions de ce nouveau fonctionnement.

BUDGET :

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses la situation financière de la commune est saine, malgré une baisse des dotations de l'état.

URBANISME -TRAVAUX :

- Enrobé Allée des Landes
- Enrobé Route de l'Aumônerie
- Gravillonnage Chemin des Veignes (tennis)
- Réfection carrefour Croix Béthonne
- Réfection de la Route de Salbris

PROJETS 2021 :

- Mise en exploitation de la station d'épuration (à ce jour, aucun surcoût)
- Enfouissement des lignes téléphoniques et électriques route de Souesmes et rue Cognée
- Délégation de service publique de la station d'épuration.
- Reconstruction du pont des conduites

ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT :

L'entretien des espaces verts et les plantations se sont poursuivis pour maintenir des espaces publics de qualité et offrir aux habitants et aux visiteurs un usage plaisant et une esthétique agréable.

- Pose des jeux pour enfants au parc Bodineau
- Mise en place de tables et bancs à l'étang de la Chaux
- Pose de bancs (village et cimetière)

- Fleurissement du village avec de nouveaux parterres.

Accorder de l'importance aux espaces verts et à l'environnement est une priorité pour notre village.

PROJETS 2021 :

- Plantation route de Vierzon
- Entrées du Village
- Parcours ludique étang de la Chaux

ASSOCIATIONS :

De nombreuses associations ont cessé temporairement leurs activités. La Municipalité a tenu à soutenir son tissu associatif. Les subventions annuelles qui étaient prévues ont été maintenues.

ENSEIGNEMENT :

Dans le dossier éducatif en 2020, des travaux d'entretien ont été effectués aux écoles.

Mais l'année 2020 a surtout été importante par un travail de coopération pour faire face à la crise sanitaire.

L'équipe enseignante et le personnel communal ont montré de réelles compétences face à l'application des divers protocoles que nous devons mettre en place.

ECONOMIE TOURISME :

Malgré la pandémie et ses conséquences sur l'activité économique, Nançay reste un village dynamique et attractif, plusieurs activités touristiques (ouvertures de gîtes...) et artisanales (investissements, métal spirit, sablés de Nançay, R.P automatismes...) sont venues enrichir notre tissu économique en 2020.

Nous recherchons activement un investisseur pour notre camping.

Les transactions immobilières ont été nombreuses cette année. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants.

AUTRES :

L'équipe Municipale a également réalisé plusieurs projets, fibre optique en cours de commercialisation, relevage des tombes au cimetière et étude sur son aménagement, coupes de bois, entretien des chemins..., diverses acquisitions de matériel pour les services techniques (remorque, godet trapèze pour les fossés, nettoyeur haute pression...), pose de bancs de touche et peinture des mains courantes au stade (merci aux footaux).

REMERCIEMENTS :

Après cette année 2020 particulièrement éprouvante et difficile, je remercie l'ensemble du conseil municipal et le personnel des services municipaux pour leur engagement, leur disponibilité et leur esprit d'équipe qui sont les conditions essentielles au bon fonctionnement de notre collectivité.

Je tiens à remercier et à féliciter, pour leurs engagements et leur dynamisme, les entreprises et les commerçants qui font vivre et progresser Nançay.

Je remercie aussi toutes les associations de Nançay qui animent la vie économique, sociale, sportive, culturelle de notre village auxquelles la Municipalité apporte tout son soutien.

Je remercie d'une façon générale les habitants qui participent à la vie et à l'épanouissement du village (fleurissement, décorations de Noël, fabrication des masques...).

Un merci particulier à Monsieur Jacquet pour les réfections de la croix Bétonne et la bonde de l'étang de la Chaux.

Je ne peux terminer ce discours sans avoir une pensée émue pour ceux, qui trop nombreux, nous ont quittés cette année.

Je vous renouvelle tous mes vœux les plus chaleureux et une bonne année 2021.

Alain URBAIN,
Maire de Nançay

DU NOUVEAU À NANÇAY



Hôtel L'Antilope

Hôtel, Bar, Restaurant, Salon de thé

4bis, rue du Grand Meaulnes

18330 Nançay

02 48 51 87 50

lantilopenancay@gmail.com

L'Antilope est un hôtel-restaurant de charme tout confort au cœur de la Sologne à Nançay.

Vous pouvez y dormir, vous restaurer ou juste déguster un thé "Palais des thés" ou un verre de vin de région entre amis ou en famille



Les Meaulnes

Chambres d'hôtes

En pleine Sologne, dans le très beau village fleuri de **NANÇAY**, en perpétuel mouvement, idéal pour passer un agréable moment, pour y retrouver l'atmosphère du Grand Meaulnes, avec ses antiquaires, ses galeries d'art, ses artisans, artistes.

La confortable demeure "**Les Meaulnes**", dotée d'une terrasse et d'un jardin, dans un cadre rénové, vous accueille au cœur de la localité...

02 48 51 10 27 / 06 24 74 48 88

lesmeaulnes18@gmail.com

2 rue de Vierzon - 18330 NANÇAY

LE SISSIN

Gîtes

stage de dessin – peinture

Cours de dessin

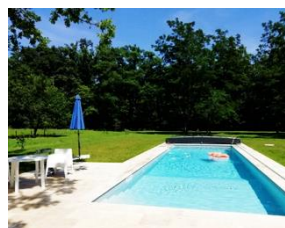
Contact et réservation :

Chemin du Haut Boulay

18330 Nançay

09 54 09 85 76

lesissin@gmail.com



à Flore de Peau

INSTITUT DE BEAUTÉ

déménage et s'installe au
1 rue de Château à Nançay

02 36 55 29 67

Franck Peinture et Multiservices

Peinture

Parquet flottant

Revêtement mural

Pose placo

Peinture toiture

Nettoyage haute pression

Nettoyage pierre tombale

02 48 53 17 43

06 48 69 35 50



COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2020

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, CAILLET, COUDURIER, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET, RAGOBERT.

Étaient excusés : Monsieur FONTENY qui a donné pouvoir à Monsieur URBAIN, Madame GUÉRU.

Étaient absentes : Mesdames GALLOIS et VERMOND, Monsieur BONNOT a quitté la séance à 20 heures 25.

CIMETIÈRE

Monsieur BONNOT et Madame MARY informent le conseil que les travaux de reprises des 38 tombes abandonnées sont presque finis et qu'il a été retrouvé 9 reliquaires.

EXAMEN DE DEVIS

a) Nettoyage des courts de tennis :

Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 1 938.00 € T.T.C. émanant de l'Entreprise AQUACLEAN pour les travaux d'entretien des courts de tennis.

b) Nettoyage des trottoirs :

Le conseil donne son accord pour que les trottoirs du centre bourg soient nettoyés par l'Entreprise AQUACLEAN. Il en coûtera 1 216.80 € T.T.C.

c) Fleurissement

Le devis des Floriades de l'Arnon est validé pour le fleurissement de cet été ; il s'élève à 1 686.54 €.

d) Ancienne classe

Pour la réfection de l'ancienne classe des CM2 (parquet et peinture), le devis de ZOLPAN d'un montant de 1581.00 € T.T.C et le devis de l'Entreprise GENEVIER d'un montant de 693.00 € sont acceptés.

e) Chauffage aux toilettes publiques

Le Maire présente le devis de RP AUTOMATISMES pour la fourniture et la pose de cassettes rayonnantes aux toilettes publiques qui s'élève à la somme de 1 437.60 € T.T.C. le conseil donne son accord.

f) Plaques de rues

g) Le Maire porte à la connaissance de 2 devis pour la pose de plaques de rues émanant de Signals et Signaux Girod.

Des compléments d'informations seront demandés et les devis seront représentés au prochain conseil.

COUPES DE BOIS

Suite à la demande de l'O.N.F., Le conseil municipal donne son accord pour que les parcelles 18b et 19a soient inscrites à l'état d'assiette et soient martelées ;

VENTE LOGEMENT HLM

Le Maire donne lecture du courrier de France Loire pour la vente d'un logement rue de l'Aumônerie. Le conseil émet un avis favorable pour le prix.

BORNAGE

Le conseil donne son accord pour l'échange de terrain au Crot de Sable, près de la station d'épuration, avec les Consorts POUPA.

Monsieur RAGOBERT indique que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration avancent bien.

SUPPRESSION DE POSTE

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire concernant la création de poste d'adjoint technique à 10/35^{ème}, le conseil décide de supprimer le poste à 4/35^{ème}. occupé par le même agent.

EXPOSITIONS

Deux expositions auront lieu à Nançay : une sur l'écologie, hall de la mairie du 25 février au 14 mars 2020 et une à la Galerie CAPAZZA sur RODIN. À cette occasion, 12 panneaux thématiques seront installés dans le village.

NUIT DES ÉTOILES

La prochaine « nuit des étoiles » aura lieu le 08 août 2020 et se déroulera dans le village qui sera fermé à la circulation des véhicules à moteurs.

SERVICES À LA PERSONNE

Madame COUDURIER présente le livret qu'elle a préparé pour être diffusé aux personnes âgées afin de les informer des aides et des services qu'elles peuvent avoir.

INFORMATIONS

- L'Association « La Forêt en Camaïeu » remercie la Commune de la subvention qu'elle lui a accordée en 2019.
- Le Wifi devrait être installé semaine 7 à l'annexe de la mairie.

En ce qui concerne la téléphonie, le Maire et le 2^{ème} adjoint ont rencontré le Directeur de la

Station de Radioastronomie. Seule la 5G ne perturberait pas leurs observations.

- Le Maire a rencontré les services du Centre de Gestion de la Route et ont étudié la circulation route de Salbris et route de Souesmes. Un comptage sera fait. Le mieux serait d'installer des chicanes.
- L'étang de la Chaux a été pêché : il a été récupéré : 11 brochets, 3 perches, 52 carpes, 25 sandres, 5 tanches, 40 garçons, 1 gros poisson chat, des écrevisses et des moules d'eau.

L'étang des Farges sera pêché le 18 février prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Les photos de la distribution des cadeaux de Noël seront remises aux aînés.
- ❖ Monsieur BAILLY informe le conseil que les employés communaux vont refaire l'enduit de la chapelle de l'Église.
- ❖ Il est demandé que les voitures ne soient plus stationnées devant la salle des fêtes lorsqu'elle est louée afin que les personnes puissent décharger leur matériel.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, COUDURIER, GUÉRU, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET, RAGOBERT.

Étaient excusés : Madame CAILLET, Monsieur FONTENY.

Étaient absentes : Mesdames GALLOIS et VERMOND.

EXAMEN DE DEVIS

Suite aux compléments d'informations, le devis de l'Entreprise Signaux Girod pour la pose de plaques de rues, Place de l'Église, est accepté. Le montant s'élève à 454.32 € T.T.C.

COTISATIONS

Le conseil municipal décide de cotiser pour l'année 2020 aux organismes suivants :

- L'Association des Maires du Cher pour un montant de 44.00 €,
- L'Association des Maires de France pour un montant de 140.33 €,
- L'Association Régionale pour le Fleurissement du Centre pour un montant de 35.00 €,
- Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 90.00 €,
- L'AD2T du Cher pour un montant de 25.00 €.

En ce qui concerne le fleurissement de cet été, les devis des Ets BOUTRON et LIGNEAU sont acceptés.

Des arbustes et des vivaces seront achetés à l'automne.

CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU TRANSPORT DE BOUES

Monsieur le Maire expose que suite à un incident technique à la station d'épuration, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon a été sollicitée et a accepté de dépanner notre Commune en stockant des boues liquides à leur station d'épuration.

Cet accord doit se traduire par la mise en place d'une convention tripartite, entre les Communes de Nançay, de Neuvy-sur-Barangeon et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, jointe à la présente délibération, détaillant l'ensemble des mesures prises lors de cette opération, jusqu'à leur évacuation dans la filière d'épandage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention tripartite,
- autorise Monsieur le Maire à signer et à se charger de toutes les formalités nécessaires au dossier.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention d'assistance technique Départementale en matière d'assainissement collectif entre la Commune de Nançay et le Conseil Départemental du Cher.

Cette convention prend effet à compter de sa notification par le Département à la Commune de Nançay et expirera le 31 décembre de la quatrième année suivant celle de sa prise d'effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

INFORMATIONS

- Monsieur Alain BAILLY, signale que les travaux dans l'ancienne classe avancent :
 - la dalle est faite,
 - le parquet est acheté,
 - les conseillers devront choisir le coloris de la peinture,
 - il faudra vérifier l'état de l'éclairage,
 - il faudra étudier l'installation de la Wifi.
- Monsieur Philippe RAGOBERT informe que le câble pour la wifi dans l'annexe de la mairie est posé. Les travaux devraient continuer semaine 12.
- Monsieur Denis IMBAULT indique que le bus numérique viendra une journée pour aider les personnes à l'initiation informatique. Les associations ont été prévenues.
- Le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour que la Commune participe

à hauteur de : 350.00 € pour l'exposition RODIN organisée par la Galerie Capazza. Le conseil accepte.

- Monsieur Arnaud BONNOT explique que les travaux au cimetière ne sont pas encore terminés car il y a trop d'eau ; il reste 5 caveaux à enlever.
- Le Maire signale que le report de renouvellement des contrats d'affermage pour l'eau et assainissement est accepté. Des réunions auront lieu prochainement.
- La D944 passera à 90 km/h.
- Le Maire indique que des personnes s'étonnent que des arbres aient été coupés ; ils l'ont été pour des raisons de sécurité.
- Suite à l'intervention télévisée du Président de la République, les écoles seront fermées à partir du lundi 16 mars prochain.
- Le Maire a remercié les conseillers sortants pour leur implication durant ce mandat.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Murielle BOUGIS demande que des tables et des bancs soient achetés ainsi que de nouvelles chaises pour la salle polyvalente. Des devis seront demandés.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames Murielle BOUGIS, Marie-Claude BOUHOURS, Arlette GUÉRU, Odile LE BEUF, Roseline MARY.

Messieurs Alain BAILLY, Florian BARRÉ, Arnaud BONNOT, Denis IMBAULT, Guillaume LEFEVRE, Michel PERRIER, Sylvain PINGUET, Philippe RAGOBERT, Alain URBAIN.

Était excusée : Madame Nathalie FONTENY qui a donné pouvoir à Monsieur Guillaume LEFEVRE.

Était absent : /

Lors de l'ouverture de la séance, le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour une réunion à huis clos, en raison des mesures du COVID 19.

Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents), installés dans leurs fonctions.

Monsieur Florian BARRÉ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Élection du Maire :

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Michel PERRIER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Arnaud BONNOT et Madame Odile LE BEUF.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait

spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de

scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Alain URBAIN : 15 voix

Monsieur Alain URBAIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7-1 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Élection du premier adjoint :

Résultats du premier tour de

scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants

(enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Mme Murielle BOUGIS : 15 voix.

Madame Murielle BOUGIS a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Élection du deuxième adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L ; 66 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Philippe RAGOBERT :15 voix.
Monsieur Philippe RAGOBERT a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Vote des conseillers délégués :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer deux conseillers délégués qui auront des fonctions et seront rémunérés.

Après un vote, Monsieur Alain BAILLY et Madame Roseline MARY ont été élus à l'unanimité, conseillers délégués.

Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués :

Le conseil municipal a fixé le montant de l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à savoir :

- le Maire : 28.50 % de cet indice,
- les adjoints : 9.00 % de cet indice,
- les conseillers délégués : 7.00 % de cet indice.

Ils seront rémunérés à compter du 29 mai 2020.

Désignation des délégués :

- Délégués à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et des Villages de la Forêt :ont été élus :
titulaire : M. Alain URBAIN,
suppléante : Mme Murielle BOUGIS.
- Délégués Syndicat Départemental d'Énergie du Cher :
titulaire : M. Denis IMBAULT,
suppléant : M. Philippe RAGOBERT.
- Délégué à l'Agence Cher Ingénierie :
titulaire : M. Philippe RAGOBERT.
- Délégués au Pays Sancerre Sologne :
Suite au courrier que la Présidente du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a transmis à la Commune afin de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se retirer du Syndicat Pays Sancerre Sologne et de ne pas désigner de délégués.
- Délégué sécurité routière : M. Philippe RAGOBERT.
- Correspondant Défense : M. Arnaud BONNOT.
- Commission appel d'offres :
Président : M. Alain URBAIN

titulaires : M. Alain BAILLY, M. Denis IMBAULT, M. Philippe RAGOBERT
suppléants : M. Arnaud BONNOT, M. Michel PERRIER, M. Sylvain PINGUET.

- Commission C.C.A.S

Président : M. Alain URBAIN

membres : M. Arnaud BONNOT, Mme Murielle BOUGIS, Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Roseline MARY.

Constitution des commissions et désignation des délégués :

- Commission Finances, Economie, Fiscalité :

responsable finances : Mme Nathalie FONTENY

responsable économie, commerce et artisanat : Mme Arlette GUÉRU

autres membres : M. Alain BAILLY, M. Arnaud BONNOT, Mme Murielle BOUGIS, M. Denis IMBAULT, M. Michel PERRIER, M. Philippe RAGOBERT, M. Alain URBAIN.

- Commission Urbanisme, travaux et sécurité :

responsable : M. Philippe RAGOBERT

responsable des services techniques : M. Alain BAILLY

autres membres : M. Michel PERRIER, M. Alain URBAIN.

- Commission Propriété Communale (environnement, pêche, chasse, bois, patrimoine, cimetière, cérémonies) :

responsable propriétés communale, environnement, pêche, chasse, bois :

M. Sylvain PINGUET

responsable patrimoine et cimetière : M. Arnaud BONNOT

autres membres : M. Alain BAILLY, M. Florian BARRÉ, Mme Nathalie FONTENY, Mme Odile LE BEUF, M. Guillaume LEFEVRE, Mme Roseline MARY, M. Michel PERRIER, M. Alain URBAIN.

- Commission communication, information, informatique, téléphonie :

responsables : M. Florian BARRÉ, M. Philippe RAGOBERT

autres membres : Mme Arlette GUÉRU, M. Michel PERRIER, M. Alain URBAIN.

- Commission animation, tourisme, camping, associations, fleurissement, aménagement :

responsable animations, tourisme, camping, associations : Mme Murielle BOUGIS

responsable camping et fleurissement : Mme Roseline MARY

autres membres : M. Alain BAILLY, M. Florian BARRÉ, M. Arnaud BONNOT,

Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Nathalie FONTENY, Mme Arlette GUÉRU, M. Denis IMBAULT, M. Guillaume LEFEVRE, M. Michel PERRIER, M. Sylvain PINGUET, M. Philippe RAGOBERT, M. Alain URBAIN.

- Commission intergénération, social, services à la personne :

responsable : Mme Murielle BOUGIS

autres membres : M. Florian BARRÉ, M. Arnaud BONNOT, Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Nathalie FONTENY, M. Guillaume LEFEVRE, Mme Roseline MARY, M. Alain URBAIN.

- Commission scolaire et périscolaire :

responsable : Mme Murielle BOUGIS

autres membres : Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Odile LE BEUF, Mme Roseline MARY, M. Sylvain PINGUET, M. Alain URBAIN.

Questions diverses

- Le Maire a donné lecture de la charte de l' élu local et remis un exemplaire à chaque conseiller.
- Madame Murielle BOUGIS demande à ce que la Commune se renseigne si les employés communaux ont le droit de prendre leur véhicule personnel pour se déplacer d'un lieu à un autre pendant leur travail et signale que pour tout problème, ils doivent contacter d'abord la mairie qui la préviendra par la suite.
- Monsieur Arnaud BONNOT rappelle qu'un poteau est à sceller rapidement rue du Champ de Foire.
- Le Maire informe que Monsieur François DUMON, Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et des Villages de la Forêt, viendra visiter la Commune avec les Directeurs de différents services, le mercredi 10 juin prochain à 10 heures.
- La réunion prévue le 10 juin 2020 à 14 heures avec les responsables de l'ONF est reportée.
- Monsieur Sylvain PINGUET évoque le problème de l'épandage des boues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 21.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Monsieur PINGUET a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2019

- Budget M14 : Les résultats montrent un excédent de 126 562.15 € pour 2019 et un excédent cumulé de 146 498.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 103 194.97 € pour 2019 et un déficit cumulé de 11 764.79 € en section d'investissement.
- Budget M49 : Les résultats montrent un excédent de 39 194.70 € pour 2019 et un excédent cumulé de 139 706.12 € en section d'exploitation et un déficit de 155 664.10 € pour 2019 et un excédent cumulé de 318 090.43 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2019

- M14 : En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de 126 562.15 € et en section d'investissement, un excédent de 103 194.97 €.

Compte tenu des restes à réaliser, une part de l'excédent de fonctionnement cumulé sera affectée à l'investissement.

- M 49 : En section d'exploitation, le résultat fait apparaître un excédent de 39 194.70 € et en section d'investissement, un déficit de 155 664.10 €.

Compte tenu des restes à réaliser, la totalité de l'excédent d'exploitation cumulé sera affecté en investissement.

Ces deux comptes sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le conseil a décidé de maintenir le taux des taxes suivantes :

- Taxe sur le foncier bâti : 12.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2020

a) Budget M14 :

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 873 952.00 €, en investissement, il s'équilibre à 382 701.00 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

b) Budget M49 :

En exploitation, le budget s'équilibre à 101 486.00 € et en investissement, il s'équilibre à 1 462 390.55 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

12 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

RÉVISION DES TARIFS

Le conseil décide d'augmenter le tarif du repas à la cantine qui passera de 3.70 € à 3.80 € pour les élèves et de 6.20 € à 6.40 € pour les adultes, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les tarifs de la garderie périscolaire augmenteront également de 0.05 € au 1^{er} septembre 2020.

TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC

Deux plans de financement prévisionnels sont présentés concernant la rénovation de deux armoires AD et AD 0044, route de Salbris.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % par le SDE 18.

La participation de la Commune s'élève respectivement à : 1 011.52 € H.T. et 464.94 € H.T.

Le conseil accepte.

COTISATION

Le conseil décide de cotiser à ADEFIBOIS BERRY pour l'année 2020 dont le montant est de 200.00 €.

AVENANT N°2 AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT.

Le Maire donne lecture des projets d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif entre la Commune de Nançay (Cher) et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone à Paris.

Les contrats arrivent à échéance au 30 juin 2020.

Compte tenu de l'état urgence sanitaire, de la difficulté de lancer une procédure d'appels d'offres et des travaux en cours de construction de la nouvelle station d'épuration, la Commune de Nançay souhaite prolonger ce contrat de douze mois.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants n°2.

LOYER À LA FERME DES FARGES

Le conseil municipal décide d'augmenter le montant du loyer du logement de la Ferme des Farges de 0.95 % selon l'indice de référence des loyers.

DÉCLASSEMENT DE LA VOIRIE

Le conseil municipal décide de déclasser des parcelles de voirie situées Chemin de Champ d'Hyver.

INFORMATIONS

- Monsieur IMBAULT informe le conseil que les travaux de la fibre optique avancent bien et qu'ils devraient être finis fin juillet 2020.

Suite au courrier que la Préfecture a adressé concernant la téléphonie, le Maire contactera les services.

- Le Conseil Départemental va mettre en place des panneaux à 70 km/h route de

Salbris, de la fin de l'agglomération au Moulin Brûlé.

D'autre part, le Conseil Départemental va effectuer les travaux d'enrobé, route de Salbris, en agglomération, courant 2021 ou 2022.

- Suite à la crise sanitaire, des commerçants, rue du Grand Meaulnes et rue de Vierzon ont demandé d'installer des tables et chaises sur le trottoir, afin d'avoir une terrasse durant la période estivale. La Commune de Nançay va fournir des blocs béton et le Conseil Départemental se chargera du balisage pour sécuriser les piétons.
- Une réunion aura lieu le vendredi 03 juillet 2020 pour étudier le projet de revitalisation du centre bourg.
- Madame BOUGIS indique que la remise des dictionnaires et des clés USB aux élèves qui partent en 6^{ème} aura lieu le vendredi 26 juin 2020 à 13 h 30 à l'école.
- Le conseil décide de renouveler l'édition de l'agenda pour 2021 auprès de la même Société.
- Des personnes sont intéressées par la newsletter.
- Le Maire et Monsieur PERRIER vont étudier la possibilité de mettre en place une participation citoyenne.
- Il est demandé de nettoyer les abords de l'ancien camping et d'enlever le matériel entreposé.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, GUÉRU, MARY, Messieurs BAILLY, BONNOT, RAGOBERT, PINGUET, URBAIN.

Étaient excusés : Madame LE BEUF, Messieurs BARRÉ, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER.

Monsieur IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Madame LE BEUF a donné pouvoir à Madame FONTENY.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE PROCÉDER À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nom des candidats et nombre de suffrages obtenus :

- URBAIN Alain : 12
- RAGOBERT Philippe : 12
- BOUGIS Murielle : 12.

Tous les 3 ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nom des candidats et nombre de suffrages obtenus :

- BAILLY Alain : 12
- MARY Roseline : 12
- BONNOT Arnaud : 12.

Tous les 3 ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire présente la liste de 24 personnes qui ont donné leur accord pour siéger à la commission communale des impôts directs. Le conseil accepte.

La Direction Générale des Finances Publiques du Cher en choisira 12.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL POUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Le Maire donne lecture de la convention entre la Commune de Nançay et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt concernant la mise à disposition du personnel et du matériel.

Cette convention permet de garantir le remboursement du coût des prestations effectuées par les agents de la Commune au profit de la Communauté de Communes pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.

La Communauté de Communes s'engage à verser 8 950.00 € pour cette période.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2020

Il sera demandé à France Télécom la somme de 1 875.60 € pour l'occupation du Domaine Public en 2020.

INFORMATIONS

- ❖ Le Maire fait un compte-rendu de la réunion du conseil communautaire lors de laquelle a eu lieu l'installation du conseil communautaire, l'élection du Président, des Vice-Présidents, des délégués et des membres du bureau.

- ❖ Monsieur PINGUET informe le conseil que le bois en bloc concernant la FC de Nançay, parcelles 18B et 19A a été vendu pour 2 486.00 €.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, GUÉRU, LE BEUF, MARY, Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, URBAIN.

Étaient excusés : Mesdames BOUHOURS, FONTENY, Messieurs BARRÉ, BONNOT, RAGOBERT.

Madame BOUHOURS a donné pouvoir à Monsieur PINGUET.

Madame FONTENY a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Monsieur BARRÉ a donné pouvoir à Madame MARY.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame LE BEUF.

Monsieur RAGOBERT a donné pouvoir à Madame BOUGIS.

CHANGEMENT D'EPCI DE LA COMMUNE DE NANÇAY

a) Sortie de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt :

Selon les dispositions de l'article 5214-26 du Code Général des Collectivités territoriales, par dérogation à l'article L 5211-19 du même code, une Commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le Département après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45, à se retirer d'une Communauté de Communes pour adhérer à un autre établissement public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le Conseil Communautaire a accepté la demande d'adhésion.

Le conseil municipal de Nançay, après en avoir délibéré,

demande le retrait de la Commune de Nançay de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt à la date du 31 décembre 2020 selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le document d'incidences prévu à l'article L 5211-39-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est joint en annexe à la présente délibération.

b) Entrée dans la Communauté de Communes Sauldre et Sologne :

Selon les dispositions de l'article 5214-26 du Code Général des Collectivités territoriales, par dérogation à l'article L 5211-19 du même code, une Commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le Département après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45, à se retirer d'une Communauté de Communes pour adhérer à un autre établissement public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion.

Vu la procédure d'adhésion prévue à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Locales.

Vu la délibération prise par le conseil municipal de Nançay le 24 juin 2019, faisant suite à la venue de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Sauldre et Sologne qui a présenté devant les membres du conseil municipal sa Communauté de Communes, le conseil municipal a voté à l'unanimité le souhait de rapprochement de la Commune de Nançay avec la Communauté de Communes de Sauldre et Sologne.

Vu nos frontières communes,

Vu tous les objets d'intérêt que nous pouvons mettre en commun,

Vu notre culture et territoires identiques,

Vu qu'Aubigny-sur-Nère est notre chef-lieu de canton,

Vu le document joint d'incidences établi par la Commune de Nançay selon les dispositions de l'article L 5211-39-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal de Nançay, après en avoir délibéré, demande l'adhésion de la Commune de Nançay à

la Communauté de Communes de Sauldre et Sologne à la date du 1er janvier 2021.

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

a) Membres de la CLECT

Suite à la demande de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt,

le conseil municipal, a désigné 2 membres pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, il s'agit de :

- Monsieur Alain URBAIN,
- Madame Nathalie FONTENY.

b) Dénomination de la Communauté de Communes

Le conseil municipal,
vu la délibération du conseil communautaire
Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt,
concernant la nouvelle dénomination de la Com-
munauté de Communes, à savoir :
modification de l'article 1 des statuts comme
suit :

périmètre nom :

il est formé de Dampierre-en-Graçay, Foëcy,
Genouilly, Graçay, Massay, Méry-sur-Cher,
Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Nohant-en-
Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hi-
laire-de-Court, Saint-Laurent, Saint-Outrille,
Thénioux, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon et
Vouzeron, une Communauté de Communes qui
prend le nom de :

**Communauté de Communes Vierzon-So-
logne-Berry,**

DONNE son accord pour que l'article 1 des sta-
tuts de la Communauté de Communes Vierzon-
Sologne-Berry & Villages de la Forêt soit modi-
fié.

c) Transfert des pouvoirs de Police :

Le Maire donne lecture du courrier du Président
de la Communauté de Communes Vierzon So-
logne Berry et Villages de la Forêt concernant
le transfert des pouvoirs de police dans lequel il
est rappelé que dans les Communes où ; lors
du mandant précédent, l'EPCI n'exerçait pas
les pouvoirs de police spéciale, il n'y a plus le
transfert automatique de ceux-ci le jour de
l'élection du Président de l'Intercommunalité.
Ce transfert a lieu dans les 6 mois si le Maire
ne s'y est pas opposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
renonce à ce transfert.

EXAMEN DE DEVIS

a) Réparation chaudière Biomasse

Le devis pour la réparation de pièces à la chau-
dière biomasse émanant de Eiffage Énergie est
accepté et s'élève à 905.96 € T.T.C.

**b) Contrat de maintenance des chaudières
des écoles et du stade**

Le conseil autorise le Maire à signer le contrat
de maintenance avec la Société Eiffage Énergie
pour l'entretien de la chaudière biomasse et de
la chaudière du stade. Le coût annuel est de
3 594.92 € H.T.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

La Commune décide de verser la somme de
300.00 € au fonds de solidarité logement qui re-
groupe les aides au logement, à l'énergie, à
l'eau et au téléphone en faveur des personnes
défavorisées.

AUGMENTATION DES LOYERS

Le loyer du logement situé 82, rue de Salbris
sera augmenté de 0.66 % au 1^{er} octobre 2020,
selon l'indice de référence des loyers.

INFORMATIONS

- Monsieur IMBAULT informe le conseil
que les travaux de la fibre optique sont
presque finis. Les opérateurs auront 3
mois pour faire leur offre. Un flyer d'infor-
mation sera distribué aux habitants con-
cernés.
- Le Maire se rendra chez les commer-
çants et les riverains pour avoir leur avis
suite à l'agrandissement des terrasses,
cet été, en raison du Covid-19.
- Le Maire fait un compte-rendu de la réu-
nion qui a eu lieu en mairie avec les rive-
rains de la Rue de Salbris et les repré-
sentants de la Gestion de la Route. La
route sera réparée.
- Le point est fait sur les investissements
réalisés et reportés. Des arbres seront
achetés pour être plantés à la Sainte-Ca-
therine, Sente des Vallées, rue du
Champ de Foire...
- Un panneau indiquant l'étang de la
Chaux sera posé.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE**

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOU-
HOURS, LE BEUF, MARY,

Messieurs BAILLY, IM-
BAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,
URBAIN.

Étaient excusés : Mesdames FONTENY,
GUÉRU, Messieurs BONNOT, PINGUET.

Était absent : Monsieur BARRÉ.

Madame FONTENY a donné pouvoir à Monsieur
URBAIN.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame
MARY.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur
IMBAULT.

Le Maire a ouvert la séance et a demandé d'ob-
server une minute de silence en l'honneur de
Samuel PATY, le professeur assassiné dans les
Yvelines ainsi que pour les 3 personnes décé-
dées lors de l'attentat à la Basilique Notre Dame
à Nice.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'AS-
SAINISSEMENT COLLECTIF 2019**

Monsieur Philippe RAGOBERT donne lecture et
commente les rapports de l'année 2019 sur le
prix et la qualité des services de l'eau potable et
de l'assainissement collectif.

En ce qui concerne l'eau potable, il y a 514 abon-
nés et 54 000 m³ d'eau consommée ; la qualité
de l'eau est bonne.

Pour l'assainissement collectif, il y a 408 abonnés et 38 000 m³ d'eaux usées sont traitées ; la station d'épuration fonctionne bien.

Il est constaté une diminution du nombre d'abonnés pour les 2 services publics.

Le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

EXAMEN DE DEVIS

a) Gestion du cimetière :

Le devis émanant de la Société SGCIM concernant la création d'un fichier décès pour l'aide à la recherche avec tous les noms, prénoms et dates est accepté. Il s'élève à 1 900.00 € T.T.C.

b) Reliure des registres d'état civil :

La Commune devra faire relier les registres de naissances, mariages et décès sur 10 ans. Il en coûtera 438.99 € T.T.C. Le conseil autorise le Maire à signer les devis.

c) Achat de poissons :

Le Maire informe le conseil que le devis pour l'achat de poissons destinés à l'étang de la Chaux s'élève à 1 450.63 € T.T.C. Le conseil donne son accord.

d) Terrassement au hangar municipal

Un devis émanant de l'entreprise Sologne Construction Rénovation pour le terrassement extérieur du hangar municipal est présenté. Le montant est de 11 949.60 € T.T.C.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

a) Le conseil municipal retire la délibération prise le 11 septembre dernier, concernant le transfert de police au Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ; un courrier du Maire suffisait.

b) Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel et du matériel avec la Communauté de Communes pour le 2ème semestre 2020.

c) Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry restitue la compétence facultative « transport scolaire » aux Communes membres de l'ancienne Communauté de Communes des Villages de la Forêt. De ce fait, il demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour adhérer au Syndicat de Transport Scolaire de Lury-sur-Arnon. A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable et désigne Mesdames Roseline MARY et Murielle BOUGIS comme déléguées.

d) Le Maire présente au conseil le plan de financement pour les travaux de voirie qui vont être effectués : allée des Landes, Chemin de la Croix de Béthonne, rue de l'Aumônerie.

Le montant total des travaux s'élève à 31 225.09 € T.T.C.

Le fonds de concours demandé à Nançay est de 6 245.02 € T.T.C., la part de la Communauté de Communes est de : 24 980.87 € T.T.C.

Le conseil accepte à l'unanimité ce plan de financement.

STATION D'ÉPURATION

Monsieur RAGOBERT fait le point sur les travaux qui avancent normalement et présente plusieurs devis à savoir :

- Enedis pour le tarif jaune : 2 081.52 € T.T.C.
- Alimentation électrique chemin de Champ d'Hyver : prise en charge par le SDE 18 : 70% :
14 615.18 € H.T. et participation de la Commune : 30% : 6 263.65 € H.T.
- Engagement de participation pour les frais de raccordement : 1 395.00 € H.T.
- Entreprise WANGNER pour les pompes de refoulement : 50 000.00 € H.T.
- Entreprise WANGNER pour les protections galvaniques : 3 000.00 € H.T.

CONTRATS DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- a) L'agence Cher Ingénierie des Territoires a été sollicitée pour le renouvellement DSP eau potable et assainissement et a établi une convention. Le conseil municipal autorise le Maire à la signer. Le montant de cette mission s'élève à 19 152.00 € T.T.C.
- b) Conditions de dépôt des listes : le conseil municipal décide d'élire une commission de délégation de services publics qui est présidée par le Maire.
- c) Élection des membres de la commission de délégation de services publics : le conseil municipal, vu les listes déposées, pour élire 3 délégués et 3 suppléants, à savoir : une liste de titulaires : Messieurs Philippe RAGOBERT, Alain BAILLY et Michel PERRIER, une liste de suppléants : Messieurs Sylvain PINGUET, Arnaud BONNOT et Denis IMBAULT.

Après avoir procédé au scrutin, sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante, les 3 titulaires et les 3 suppléants qui se sont présentés.

AUGMENTATION DES LOYERS

- a) Le loyer mensuel de Madame Davina FECHE sera augmenté au 1^{er} novembre 2020 de 0.46%, selon d'indice de référence des loyers,
- b) Le loyer mensuel de Mesdames GAILLARD et RIBALLET sera augmenté au

1^{er} janvier 2021 de 0.66 %, selon l'indice de référence des loyers.

CHARGES LOCATIVES

Pour tous les locataires, il est décidé d'augmenter les charges mensuelles de 5.00 €.

COMPENSATION SUR LE PRIX DU REPAS VERSÉ PAR LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon concernant la participation de cette dernière aux frais du repas de la cantine pris par les enfants de Neuvy scolarisés à Nançay et déjeunant à la cantine de Nançay. Pour l'année scolaire 2020-2021, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon versera 0.40 € par repas, comme l'an passé.

DROITS DE CHASSE

L'Amicale des Chasseurs a versé à la Commune 55 % des actions de chasse soit 7 293.00 € et 5 % au C.C.A.S. soit : 663.00 €. Le conseil accepte.

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Il est décidé de verser la somme de 500.00 € au Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour venir en aide aux Communes sinistrées suite à la tempête « Alex » du 02 octobre 2020 qui a lourdement frappé ce territoire.

INFORMATIONS

- ❖ L'Association Sologne Nature Environnement remercie la Commune pour la subvention qu'elle lui a versée.
- ❖ Monsieur IMBAULT informe le conseil que les élus peuvent effectuer 18 jours de formation sur les 6 ans. Les personnes intéressées doivent se faire inscrire.
- ❖ Monsieur IMBAULT indique que la réunion publique sur la fibre optique qui devait avoir lieu à la salle polyvalente est annulée en raison de la crise sanitaire. Un bulletin municipal sera distribué aux 535 foyers qui peuvent se connecter.
- ❖ Le Maire porte à la connaissance du conseil que toutes les Communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ont voté pour que Nançay entre dans leur Communauté de Communes. La C.D.C.I. va se réunir et le Préfet donnera sa réponse fin décembre 2020.
- ❖ Le Maire précise que les habitants de Nançay auront toujours accès aux déchetteries de Neuvy-sur-Barangeon et de Vignoux-sur-Barangeon et que les points d'apports vont rester dans la Commune.

- ❖ Le bulletin municipal de fin d'année sera consacré aux commerçants.
- ❖ Le Maire informe le conseil, que seulement 10 personnes sont autorisées à assister aux cérémonies du 11 novembre.
- ❖ Le Maire indique que seuls les employés communaux mettront en place les décors de Noël. En raison de la COVID 19, les bénévoles ne peuvent pas aider.
- ❖ Madame MARY signale qu'elle appelle les personnes âgées pour prendre de leurs nouvelles durant cette crise sanitaire.
- ❖ Monsieur RAGOBERT informe que la Gestion des Routes a procédé au gravillonnage de la rue de Salbris, que le SDE 18 sera contacté pour l'enfouissement des lignes et que le projet d'aménagement sera soumis à la Direction de la Gestion des Routes.
- ❖ Le Maire souhaite demander au Conseil Départemental l'interdiction aux camions de circuler route de Ménétréol-sur-Sauldre. Le conseil donne son accord.
- ❖ Il est décidé également d'interdire la circulation aux camions et aux bus, chemin du tennis.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE

EXAMEN DE DEVIS

- a) Rénovation de la toiture de la salle polyvalente :

Le Maire présente un devis émanant de la SARL A.M.C.B. à Nançay pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente. Il s'élève à 1 211.10 € T.T.C. Le conseil étudie ces travaux.

- b) Démoussage de la toiture du club-house du tennis :

Le devis établit par la SARL A.M.C.B. à Nançay pour le démoussage de la toiture du club-house du tennis se monte à la somme de 1 171.61 € T.T.C. Le conseil décide d'attendre.

- c) Arbustes :

Madame BOUGIS, 1^{ère} adjointe, présente le devis de l'entreprise LIGNEAU pour l'achat d'arbustes. Le conseil souhaite un nouveau devis avec des arbustes différents.

- d) Végétaux :

Madame BOUGIS, 1^{ère} adjointe, présente également un devis de l'entreprise Pépinières Bauchery pour la fourniture de végétaux qui seront plantés rue de Vierzon. Le devis s'élève à la somme de 174.44 € T.T.C. et le conseil accepte.

- e) Enfouissement réseau électrique rue Cognée et route de Souesmes :

Le Maire informe que le SDE 18 a adressé un dossier pour l'enfouissement du réseau électrique rue Cognée et route de Souesmes. Le conseil décide d'attendre le budget primitif de 2021.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges qui a proposé à l'unanimité de retenir le montant perçu en 2019 par la Commune de Nançay à savoir : 75 989.00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

COUPES DE BOIS POUR MISE EN SÉCURITÉ

Monsieur BAILLY explique le contrat d'achat de bois avec la SARL EN.TRA.FO de Theillay. Le conseil accepte les propositions de prix et informera l'ONF de la mise en sécurité des bords de routes Départementales 29 E et 29 par l'abatage de ces arbres sur accotement.

MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES EPANDAGES DE BOUES DE STATION D'ÉPURATION

Le conseil municipal décide de soutenir financièrement la Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages

de boues de la station d'épuration. Le montant à régler est de 147.00 €.

MOTION

Suite au courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires du Cher, le conseil municipal décide d'adopter la motion relative au maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Cœur et les autres hôpitaux du Département.

D'autre part, l'Association des Maires du Cher et le Conseil Départemental du Cher demanderont au Gouvernement le réexamen de la notion de commerces de première nécessité.

INFORMATIONS

- Il est demandé au Maire de saisir la Direction Départementale des Routes du Cher afin d'interdire les camions route de Vouzeron.
- Monsieur RAGOBERT informe le conseil que les travaux du hangar municipal sont commencés et que la charpente sera montée par les employés communaux.

Des devis de location de nacelle et de stage de formations sont présentés et seront étudiés.

- Monsieur RAGOBERT fait le point sur l'avancement des travaux de la station d'épuration qui n'ont pas pris trop de retard : un essai de mise en service sera effectué semaines 6 et 7, le silo à boues n'est pas encore fait et les travaux de refoulement sont effectués à 1/3. Courant la semaine 15 de l'année 2021, les travaux devraient être terminés.
- Les agendas sont arrivés et seront distribués avec les vœux, puis viendront le mot du maire, le bulletin de fin d'année et le bulletin spécial commerçants et artisans.
- Suite à l'annonce dans SOS Villages, des personnes intéressées par la gérance du camping sont venues le visiter et fait part de leurs projets. D'autres rendez-vous sont prévus.
- Le Maire informe le conseil qu'il rencontrera des agents de la DGFIP pour la suite suite à la sortie de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. Il reste à étudier la reprise du personnel de l'Office de tourisme.

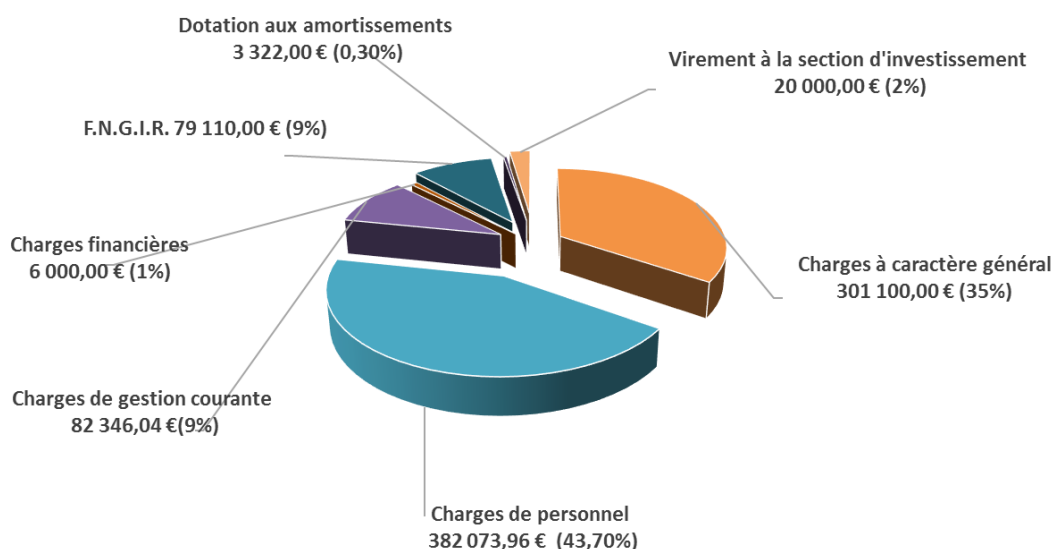
D'autre part, le Maire indique que la Communauté de Communes Sauldre et Sologne adressera une enquête à tous les habitants concernant le ramassage des ordures ménagères qui devrait débiter le vendredi 08 janvier 2021.

- La crèche de l'Église a été installée. Des statues seront déplacées et la chapelle aérée.
- Le Maire demande que chacun pense à lister et chiffrer des travaux pour le budget primitif de 2021.
- Des pancartes, indiquant des commerces qui sont fermés, seront enlevées.
- Il est demandé si des terrasses seront installées comme l'été dernier devant les commerces.
- Pour l'opération de Sculp't en Sologne « peinture d'une fresque sur un mur », un artiste a été choisi

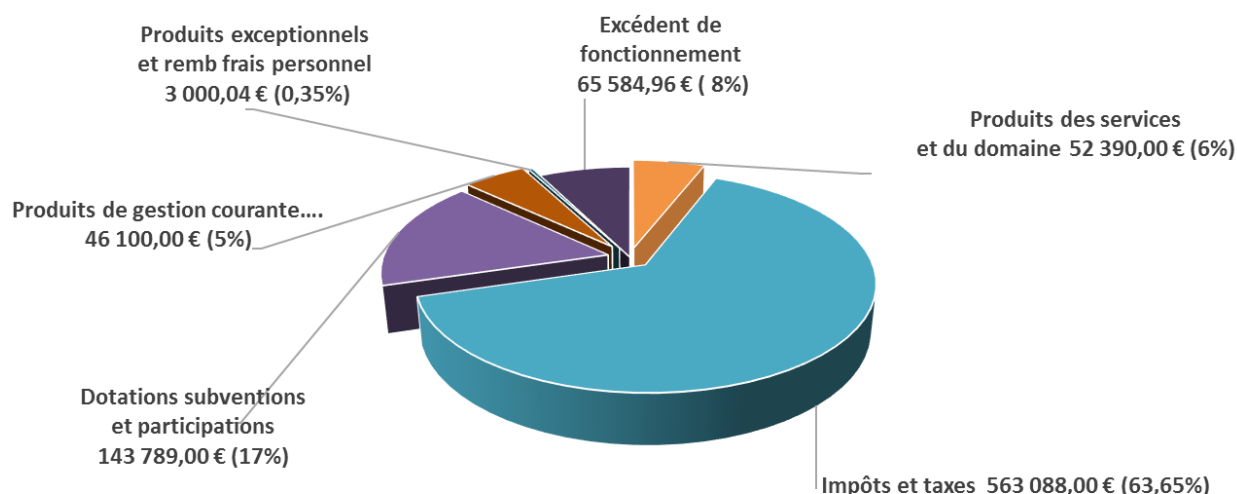
BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses en €	
Charges à caractère général	301 100.00
Charges de personnel	382 073.96
Charges de gestion courante	82 346.04
Charges financières	6 000.00
F.N.G.I.R.	79 110.00
Dotation aux amortissements	3 322.00
Virement à la section d'investissement	20 000.00
Total	873 952.00



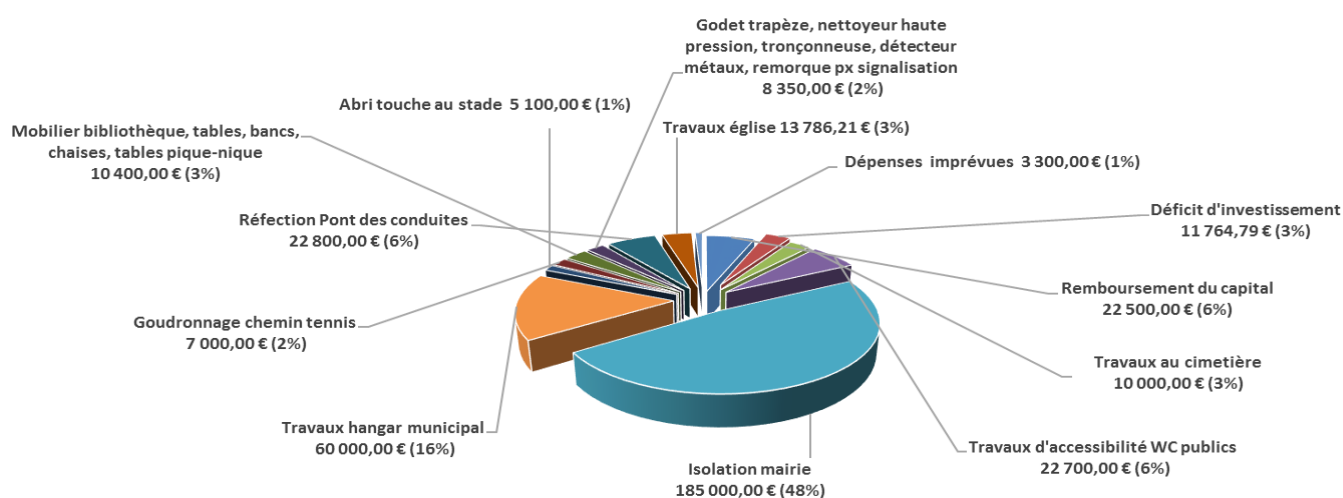
Recettes en €	
Produits des services et du domaine	52 390.00
Impôts et taxes	563 088.00
Dotations, subventions et participations	143 789.00
Produits de gestion courante	46 100.00
Produits exceptionnels et rémunération sur frais du personnel	3 000.04
Excédent de fonctionnement	65 584.96
Total	873 952.00



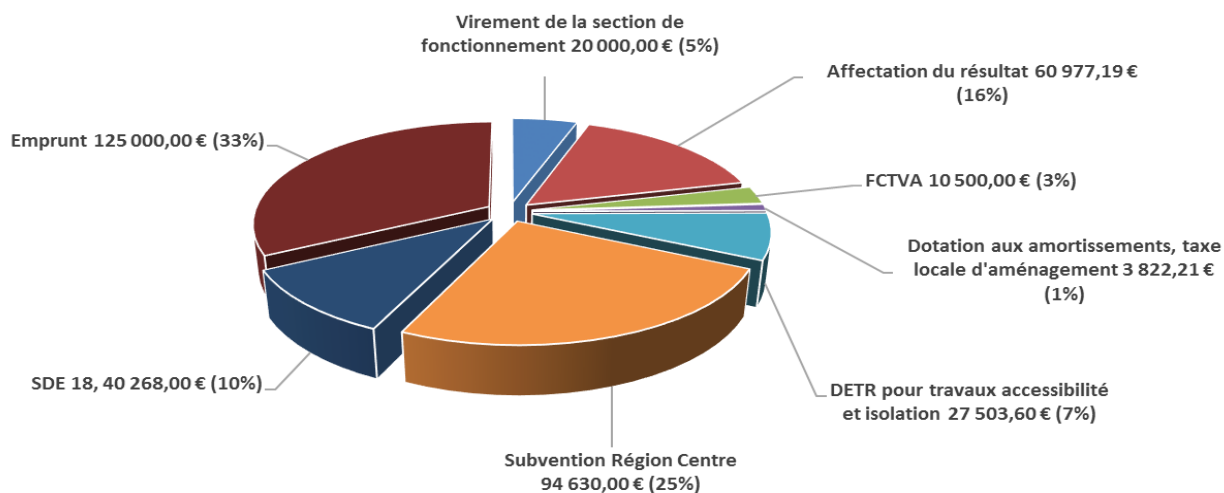
BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses en €	
Remboursement du capital	22 500.00
Déficit d'investissement	11 764.79
Travaux au cimetière	10 000.00
Travaux d'accessibilité aux WC publics	22 700.00
Isolation mairie	185 000.00
Travaux hangar municipal	60 000.00
Abri touche au stade	5 100.00
Goudronnage chemin du tennis	7 000.00
Mobilier bibliothèque, tables, bancs, chaises, tables pique-nique	10 400.00
Godet trapèze, nettoyeur haute pression, tronçonneuse, détecteur de métaux, remorque, panneaux de signalisation	8 350.00
Réfection du pont des conduites	22 800.00
Travaux à l'église	13 786.21
Dépenses imprévues	3 300.00
TOTAL	382 701.00



Recettes en €	
Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
Affectation du résultat	60 977.19
F.C.T.V.A.	10 500.00
Dotation aux amortissements, taxe locale d'aménagement	3 822.21
DETR pour travaux accessibilité et isolation mairie	27 503.60
Subvention Région Centre	94 630.00
SDE 18	40 268.00
Emprunt	125 000.00
TOTAL	382 701.00



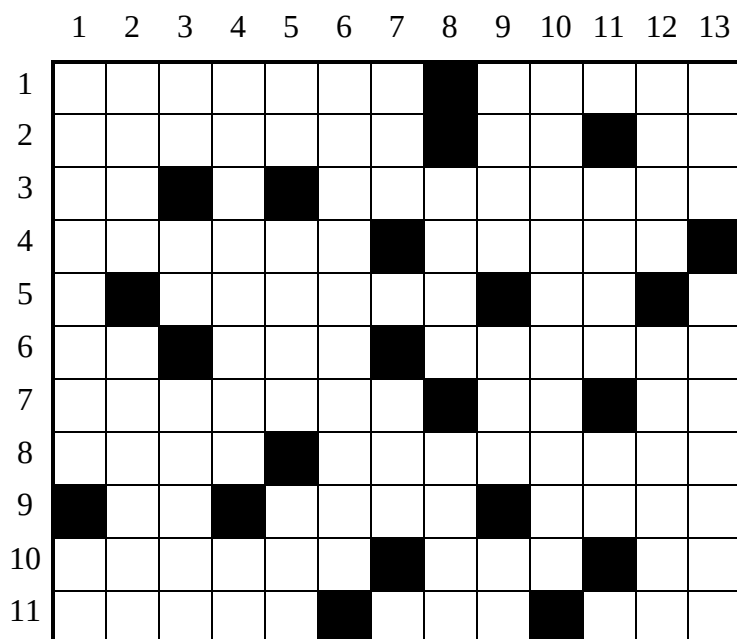


DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Cette année le Père Noël est venu aider pour offrir le colis de Noël aux Anciens de notre commune.

MOTS CROISÉS

Merci à Claude Joubert, l'auteur de cette grille, qui utilise le nom des conseillers municipaux pour les définitions



HORIZONTAL

- Urbain**
- C'est peut-être un certain cheval ?
- Accompagnent.
- Enregistré.
- Deuxième degré.
- Il a chauffé à la tête de **Ragobert**
- Tournis.
- Fixe.
- Flancs.
- Poissons perroquets.
- Il est donné par le chef.
- Classé en 89.
- Le meilleur... pour l'instant.
- Constella.
- Entendus.
- Fin de mandat.
- Au milieu du sofa.
- Prince de Troyes.
- **Lefèvre** en fut le 1^{er} ministre.
- Début des travaux.
- Equipe.
- Refuser la confession.
- Bouhours** l'a toujours défendue.
- Existence.
- **Pinguet** finit toujours comme ça.
- Peu cuite.
- Cales.
- Cru.

Solution page suivante

VERTICAL

- Barré.**
- Les initiales de **Le Beuf**.
- Chef de prière.
- On y trouve **Mary**.
- Règle de conduite.
- Il bat sa dame quand elle n'a pas d'atouts.
- Investi.
- La doctrine de **Bonnot**.
- **Guéru** l'a toujours en tête.
- Cube qui roule.
- Brame.
- Passage à peine humide.
- Il a beaucoup intéressé **Perrier**.
- En plein cœur de **Fonteny**.
- Initiateur des lycées pour les filles.
- Passé près.
- Dresse.
- Les bulles de la botte.
- Peinture murale.
- Ainsi finit **Bougis**.
- Ainsi finit **Bailly**.
- Il cajole.
- Echelle d'intelligence.
- Temps variables.
- Couvertes de fleurs.
- Possessif.
- Inséparable de **Imbault** en Sologne (deux mots).

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Les activités de la fin de l'année.





FLEURISSEMENT



LES TRAVAUX

LA STATION D'ÉPURATION

Les éléments suivants
sont terminés

- Le poste de relevage entré de station
- Le bassin d'aération
- Le dégazeur
- Le clarificateur et récupération des flottants
- Le traitement phosphore
- Le poste colatures toutes eaux
- Le poste d'extraction et recirculation des boues
- Les travaux d'électricité et d'automatismes

Début de mise en service
semaine 6

Réalisation du bassin boues

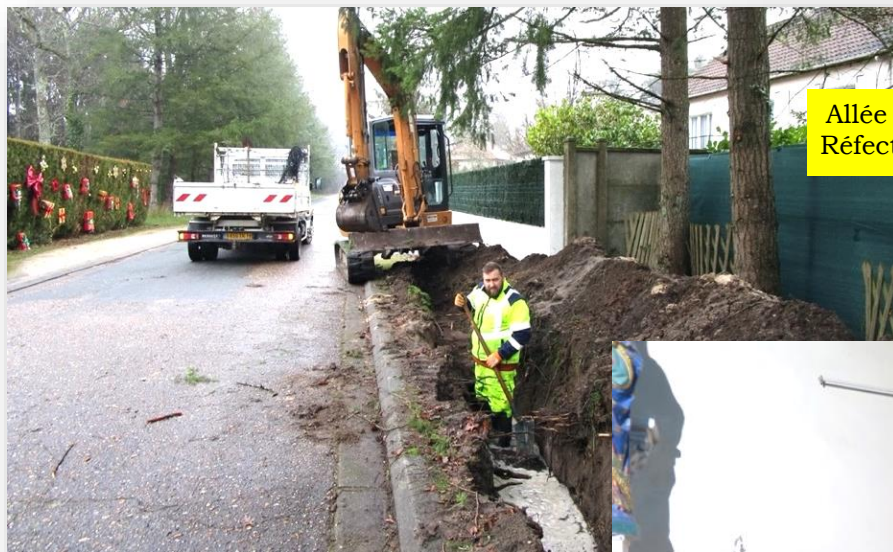
- premier semestre 2021



LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX



Aménagement
nouvelle
bibliothèque



Allée des Chênes
Réfection pluviale



Eglise Sain-Laurian
réfection en cours



Peinture au stade
et réfection du
banc de touche

Aménagement des
fossés de la ZAC et
des Varennes



Terrassement pour
Hangar municipal



Coupe bois
sente des Vallées



Installation jeu parc
Abbé Bodineau





Gravillonnage chemin
des Veignes



Réfection chaussée
Allée des landes et rue
de l'Aumônerie

Aménagement
Croix de
Béthonne :
redressement du
trottoir et
écoulement



Gravillonnage
route de Salbris

Mise en place
des décors
de Noël



Solution mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	C	I	T	A	D	I	N		A	G	R	E	S
2	A	M	E	N	E	N	T		S	U		R	E
3	R	A		A		V	E	R	T	I	G	E	S
4	A	M	A	R	R	E		A	I	L	E	S	
5	P		S	C	A	R	E	S		L	A		L
6	A	C		H	I	T		E	T	O	I	L	A
7	T	A	C	I	T	E	S		A	T		O	F
8	E	N	E		B	E	L	G	I	Q	U	E	
9		T	R		G	R	E	E		N	I	E	R
10	L	A	N	G	U	E		V	I	E		E	T
11	B	L	E	U	E		D	E	S		O	S	E

• • LES INFOS DE NOS ASSOCIATIONS • •



CLUB DES AINÉS DE NANÇAY



Nous avons bien commencé l'année 2020 avec la galette des rois, les crêpes, et l'assemblée générale. Tout a cessé brutalement après notre sortie en covoiturage le 12 Mars : au musée du cirque et à l'atelier de « La pantoufle du Berry » à Vatan.

Nous conservons notre optimisme pour reprendre dès que possible les rencontres de belote, de boule, les repas, les sorties, etc...

Gardons le moral dans l'attente de jours meilleurs.

FORÊT AU DIAPASON

Chorale des villages de la forêt

Bonjour à tous les mélomanes,

Une année bien triste va s'achever, nous mettons tous nos espoirs dans la prochaine.

En septembre nous avons élu un nouveau bureau suite à la démission de la présidente et de la trésorière.

Comme souvent peu de volontaires.

Mme BACCIOTTI Cécile, *présidente*

Mme BRUNSCHWIG Noëlle, *trésorière*

Mme AUPETIT-RABIER Michèle, *vice présidente*

Tout nouvel adhérent sera accueilli avec plaisir.

Contacts :

Noëlle : 06 74 64 36 43 - Cécile : 02 36 55 21 20

La reprise des répétitions
se fera

le mercredi 27 janvier,
sous la houlette d'Aurélie,
notre chef de cœur.

Horaires : 19h45-21h15

*Si les conditions sanitaires
nous le permettent*

LOISIRS CULTURE ANIMATIONS

♪♪♪♪ 2020 ... quelle année !!! Cette année là..... ♪♪♪♪

Après l'assemblée générale et nos deux premières manifestations.

La Crise de la Covid-19 nous a obligé à stopper toutes les activités programmées
(Balade à énigmes, cabaret, concours de tarot)

Il a été impossible d'organiser la 30^{ème} « FETE DE L'AUTOMNE ».

Nous voulons rester optimistes et vous proposons quelques dates pour 2021 :

- 30 janvier : Assemblée Générale
- 12 février : Concert avec l'Orchestre symphonique régionale de Tours (**annulé cause Covid**)
- Cinéma : 13 février (exceptionnellement le samedi), 12 mars, 16 avril, 14 mai
à confirmer si les conditions sanitaires nous le permettent et, bien entendu, les consignes anti-covid devront être respectées (masques, distances..)

La présidente : Cécile BACCIOTTI : 02 36 55 21 20



HOLABIRD MEMORY TEAM



Au cours de cette année 2020, l'Association HOLABIRD a profité des belles journées d'été et d'arrière-saison pour faire prendre le bon air à ses membres et à leurs véhicules.

Après une demi-journée consacrée à la révision et l'entretien (vidange, graissage...) des Jeeps, le 13 Juin, 5 sorties ont eu lieu.

-14 Juin : 6 véhicules ont pris des chemins très agréables autour de La Chapelle d'Angillon, Presly, Ménétréol sur Sauldre, Ennordres, à travers la campagne et les bois.

Pique-nique au bord de la Sauldre à Ennordres - en respectant les gestes barrières - en toute convivialité.

L'après-midi, reprise de la balade par les chemins autour de Souesmes avec traversée de la Sauldre

-05 Juillet : 4 Jeeps sont parties d'ALLOGNY - ST PALAIS - MENETOU SALON - PARASSY, le long des champs de blés, de maïs, de tournesols, ainsi que dans les vignobles de Ménéton-Salon.

Pique-nique sur les hauteurs de MOROGUES puis circuit à travers la forêt de SAINT PALAIS jusqu'à HENRICHEMONT.



-26 Juillet : Départ de Nancay : 6 véhicules ont sillonné les alentours de Nancay puis emprunté les chemins pierrés et les sous-bois sur les communes d'Orcay, Theillay et La Ferté Imbault.

Pique-nique à l'étang communal de Theillay, puis, reprise des chemins forestiers autour de la Ferté-Imbault.

-13 Septembre : Départ depuis Aubinges, balade dans la Champagne Berrichonne ,forêts, vignes , campagne agricole.

Pique-nique à la carrière du fouillet entre Etréchy et Pesselières, puis retour sur Henrichemont.

-17 Octobre : 5 équipages sont partis de Neuilly en Sancerre, pour parcourir une partie du vignoble depuis Crézancy vers St Satur, visite puis déjeuner à la cave de Patrick NOEL à St Satur, avec dégustation modérée de Ménéton, Pouilly, et

Sancerre. Retour par Ménétréol sous Sancerre et Bué.

Toutes ces sorties se sont déroulées dans une ambiance chaleureuse et d'amicale convivialité, en prenant cependant les précautions nécessaires à la protection des participants.

L'association a eu le plaisir cette année d'accueillir quatre nouveaux membres.

ASSOCIATION **NANÇAY NATURE RANDONNÉE**

" **2020....**que dire, certes, il ne s'est rien passé pour notre association, mais pour le reste, c'est une année que l'on souhaiterait oublier très vite.

Nous avons une pensée pour une adhérente qui nous a quittés, Mme Michèle Prévost. C'est avec l'espoir que la situation sanitaire s'améliore, que nous vous proposons les principales activités suivantes pour 2021 :

- Grande randonnée annuelle le dimanche 14 mars 2021
- Randonnée semi nocturne le vendredi 25 juin 2021
- Journée des adhérents le 8 août 2021 (méchoui)

Nous espérons pouvoir organiser notre assemblée générale le vendredi 29 janvier à la salle polyvalente de Nançay.

L'avenir reste incertain et ce qui nous importe le plus, c'est de tous vous retrouver en pleine forme.

Prenez soin de vous.

Bonne année à toutes et à tous.

Le bureau de l'A.N.N.R

Président ; Eric DELHOUME

Secrétaire : Sandrine DELHOUME

Trésorière : Arlette ARDAEN

Tél. 02.48.51.86.58

Mail : annr-nancay18@orange.fr



AMICALE DES VÉHICULES ANCIENS DE NANÇAY



Musée des ponts-et-chaussée

- le 21 septembre 2020 – Assemblée Générale

- le 18 octobre 2020 – Domaine de la Chesnaye (Musée-ponts-et-Chaussées)
36150 Guilly



Date à retenir :

5 juin 2021

Pour les 10 ans :

Expositions
de véhicules / Parade...

PROJETS 2021

- Le 21 mars 2021 : Sortie cartographique de Printemps
- Le 25 avril 2021 : Marché aux Fleurs
- Le 24 mai 2021 : Sortie pique-nique
- Les 5 et 6 juin 2021 : Anniversaire « 10 ans » A.V.A.N.
- Le 5 juillet 2021 : Assemblée Générale
- Le 17 octobre 2021 : Sortie d'Automne
- Les 11-12-13-14 novembre 2021 : Exposition véhicules aux Sablés de Nançay
- Le 27 novembre 2021 : Sortie cartographique d'Automne

Vous êtes intéressés, merci de contacter

Jean-Philippe ROUSSEL, Président

Tél. : 02.48.51.82.10 - Mail : avan.nancay@orange.fr

L'AVAN vous souhaite une bonne année 2021



ASSOCIATION NANÇAY ÂNES ET ATTELAGES

Les contraintes sanitaires et gouvernementales ne nous ont pas permis de participer à la majorité des animations qui étaient prévues en 2020.

En août, nous avons eu la possibilité d'accompagner des mariés à la Chapelle d'Angillon;

Quelques 1/2 journées et journées complètes, auprès d'un public d'enfants et d'adultes handicapés ont été maintenues.

La plantation des PATAT'ANES a été réalisée en petit comité. La récolte a été effectuée avec votre aide et nous vous en remercions.

La date de L'Assemblée Générale et celle du Diaporama, ne sont pas fixées pour l'instant, nous vous tiendrons informés dès que cela sera possible.

Nous espérons pouvoir, rapidement, reprendre nos activités et partager des moments de joie avec vous et nos amis les ânes.

Nous vous souhaitons à toutes et tous en bonne année 2021.

Le Président Régis GARNIER.

PROMOTIONS ANIMATIONS RURALES



L'année 2020 est terminée, malheureusement ce fut une année triste pour l'association, bon nombre de manifestations ont été annulées. Regardons avec espoir et optimisme 2021.

15 février 2020 : Assemblée générale ordinaire

Septembre 2020 : Exposition photos sur le thème les oiseaux de nos jardins (Eglise et parc BODINEAU)

Conférence par Marie du BERRY et Patrice PINGUET au cimetière de Nançay sur la famille d'Alain FOURNIER

Novembre et Décembre 2020

Décorations de Noël.

Merci aux bénévoles, Services techniques, commerçants, habitants qui par leurs engagements et leur disponibilités ont permis à ce que Nançay brille de toutes ces lumières

Calendrier 2021 à venir



Affaire suivie par :

Xavier Bracq
02 38 77 33 15
Dominique Lopez
02 38 77 33 19

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NANCAY
MONSIEUR - ARS DU CENTRE - DD DU CHER
MADAME - VEOLIA SECTEUR SOLOGNE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du
contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

AD.COMMUNALE DE NANCAY

Prélèvement	00086490	Commune	NANCAY
Unité de gestion	0038 AD.COMMUNALE DE NANCAY	Prélevé le :	vendredi 18 septembre 2020 à 11h32
Installation	UDI 000599 NANCAY	par :	CARSO-MME BRASSET
Point de surveillance	P 0000000756 LE BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE EVIER SANITAIRE		

Mesures de terrain

Température de l'eau
Chlore libre

Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
17,8	°C				25,00
0,30	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1S Code SISE de l'analyse : 00088680 Référence laboratoire : LSE2009-25943

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,56	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,48	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	174	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
-------------------	-------	------	--	--	--	------

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00086490)

Eau conforme aux limites de qualité relatives aux paramètres contrôlés, mais ne respectant pas la référence de qualité pour la conductivité.

Signé à BOURGES le 28
septembre 2020

P/ le Préfet,
L'Adjointe au Délégué
Départemental

Adèle BERRUBE

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél : 02.48.51.81.35

Fax : 02.48.51.80.60

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que l'Agence Postale Communale.

Courriel : mairiedenancay@wanadoo.fr

Site officiel de Nançay www.nancay-sologne.fr

 nancayvillagedesologne

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. : 02.48.52.89.71

Réclamations au 3631



Horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence Postale Communale :

Le lundi de 15 h à 17 h
les mardis, mercredis, vendredis
de 9 h 30 à 11 h 30 et de 16 h à 17 h
le samedi de 10 h à 11 h.

**Fermé le lundi matin
et le jeudi toute la journée**

TÉLÉPHONES UTILES

Samu : 15

Pompiers : 18

Centre antipoison : 02.47.64.64.64

Gendarmerie : 02.48.53.08.85

ERDF dépannage : 0 810 333 018

Véolia eau : 0 969 323 529

Pharmacie (Neuvy) : 02.48.51.66.09

Infirmières :

C.PIERRY :

02.48.51.92.88 / 06.30.70.99.52

J.MAJERUS :

02.48.51.88.57 / 06.81.61.24.39

BIBLIOTHÈQUE horaires d'ouverture :

Lundi de 10 h à 11 h 30
Mercredi de 14 h à 15 h,
Vendredi de 10 h à 11 h 30.

TRANSPORTS

RODOLPHE TAXI : 06.74.83.12.01

TAXI NANÇAY : M. Gasarasi,
06.80.14.68.75

REMI (remplace Lignes 18) : 0 800 101 818

Possibilité d'aller à Bourges tous les jours.

Collecte des ordures ménagères

Vendredi à partir de 12 h.

Écarts compris

Déchetterie

Neuvy-sur-Barangeon

Lundi : de 13 h 45 à 17 h 30

Mardi : fermée

Mercredi, jeudi : de 8 h 45 à 12 h

Vendredi : de 14 h 15 à 17 h 30

Samedi : de 8 h 45 à 12 h

Collecte des encombrants

Deux fois par an

La Mairie vous informera des dates

Ne sont pas ramassés : gravats, déchets verts,
amiante, produits liquides ou dangereux,
pneus, bouteille de gaz

LE BRUIT

L'usage d'engins bruyants
(tondeuses, tronçonneuses, etc.)

Particuliers :

est admis du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
le samedi de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.
le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Professionnels :

est admis du lundi au vendredi de 7 h à 20 h
le samedi de 8 h à 19 h
interdit dimanche et jours fériés.

Pour le bien-être de tous,
veuillez respecter ces horaires.